

COMPTE RENDU SORTIE AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE PIERRES VIVES

15 décembre 2023



Les archives départementales ont été créées en 1796 dans tous les départements français. L'objectif est de rendre les documents accessibles à un vaste public, marquant ainsi une rupture avec la pratique de l'époque de l'ancien régime où l'accès aux documents n'était pas généralisé.

QU'EST-CE QU'UNE ARCHIVE

Selon l'**article L211-1 du code du patrimoine**: "Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité."

- **Un document est une archive dès sa création.**
- **Les archives ne sont pas que des papiers** (documents iconographiques, archives audiovisuelles, archives électroniques).

Les missions propres aux archives correspondent à la règle des "4C" :

- **Collecter** : Recueillir les archives auprès de leurs producteurs, services administratifs, organismes ou personne privée (érudit, universitaire..)
- **Classer** : Mettre en ordre, matériellement et intellectuellement, les documents d'archives.
- **Conserver** : Offrir les meilleures conditions de stockage et de manipulation aux archives, pour assurer leur pérennité et leur transmission (local sain, température entre 16 et 22°, hygrométrie modérée)
- **Communiquer** : Mettre les archives à disposition du public : les particuliers, les services administratifs, les groupes scolaires, etc.

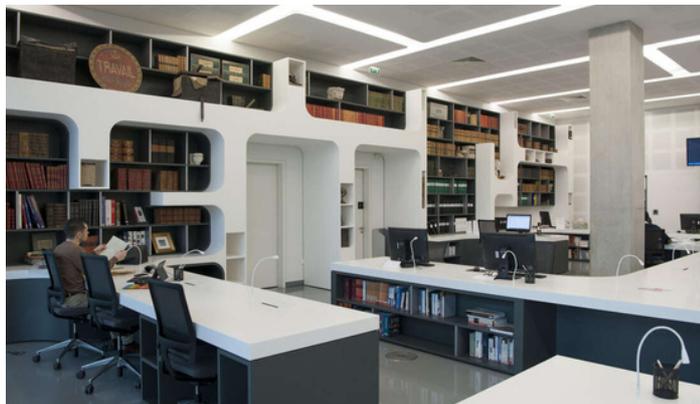
- Versement = transfert du document de là où il a été produit jusqu'aux archives départementales
- Tri = archives à conserver ou non

PIERRES VIVES ET LES ARCHIVES

- En 1910, les archives étaient à la préfecture de Montpellier, mais par manque de place, elles ont été transférées au couvent du quartier Boutonnet. Le couvent ayant été détruit, elles ont été déplacées dans un nouveau bâtiment qui a atteint sa capacité maximale. Finalement, elles ont été déplacées à Pierres Vives.
- **41 km linéaires d'archives de l'an 804 à nos jours**
- Plus ancien document: Donations par le comte Guilhem à l'abbaye de Gellone en 804.
- Provenance des archives qui arrivent à Pierres Vives: préfet de l'Hérault, tribunaux de justice (Montpellier et Béziers), CHU, CNRS, UM, notaires, huissiers de justice, commissaires priseurs ..

L'accès aux archives:

- Les personnes souhaitant consulter les archives peuvent se rendre en salle de lecture en s'inscrivant gratuitement à l'aide d'une pièce d'identité.
- En salle de lecture, les photocopies sont interdites, mais un scanner à livres est en libre accès.



La salle de lecture à Pierres Vives

LES ARCHIVES NOTARIALES

- **2,65km d'archives de notaires** à Pierres Vives
- Le plus vieil acte date de 1275 (minutier de Ganges)
- 3000 notaires référencés
- Particularité de l'époque: un acte de vente faisait seulement 4 pages (*Minutier de 1947 d'un office à Saint-Chinian, acte de vente d'une propriété à Béziers*)

- Réglementation relative aux archives départementales des notaires :

« Les archives publiques sont les minutes et répertoires des officiers publics » Code du patrimoine article L211-4.

Les documents sont imprescriptibles et inaliénables, il existe une sanction si destruction d'actes.

- Les archives notariales sont préservées à des **fins patrimoniales**, visant à retracer l'activité d'une étude ainsi qu'à faciliter des **recherches généalogiques**, qu'elles soient personnelles ou historiques.

- Évolution du statut :

– Loi du 25 ventôse an XI: notaires obligés de conserver les minutes.

– Loi du 15 juillet 2008: délai de versement baissé à 75 ans : **75 ans échus après l'exercice du notaire** (cette année, les archives départementales s'occupent des archives notariales datant de 1947)

- Collecte des archives notariales :

Le personnel chargé des archives possède une liste des notaires du département avec leur date d'exercice, c'est à eux de démarcher les notaires pour obtenir les minutes et les ramener aux archives départementales.

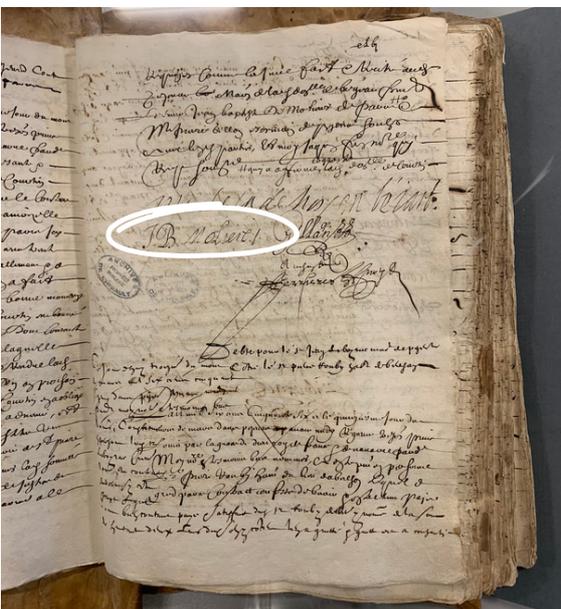
- Classement des minutes :

– 95 inventaires accessibles en ligne

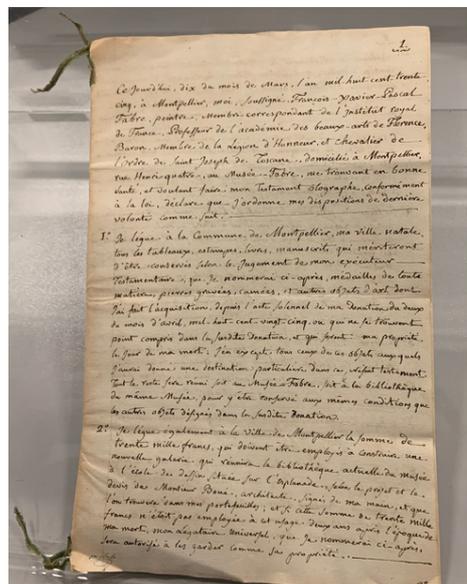
– Archives de l'ancien régime jusqu'à aujourd'hui

- Sur le site internet des archives départementales, il existe un formulaire d'aide à la recherche des archives notariales.
- Classement par ville puis par études
- Chaque **minutier a une côte = numéro d'identification** qui permet de le retrouver aux archives départementales
- **2E = archives de notaires**
- Tout n'est pas numérisé : **numérisation uniquement des répertoires** des notaires (pour chercher la mention d'un acte).

Archives que l'on trouve à Pierres Vives:



SIGNATURE DE MOLIÈRE



TESTAMENT DE FRANÇOIS-XAVIER FABRE (1835)